



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 18 i) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Développement durable**

## **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Soumis en application de la résolution [74/226](#) de l'Assemblée générale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, le présent rapport rend compte des progrès accomplis au sein du système des Nations Unies depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur le sujet ([A/74/263](#)), soit entre la mi-2019 et la mi-2020.

Le rapport présente les activités et les initiatives menées par les organismes des Nations Unies, les États Membres et diverses parties prenantes, et met en lumière les réalisations accomplies, notamment grâce aux activités transversales, dans les quatre principaux domaines que sont la surveillance, la prévision et l'alerte rapide ; l'atténuation des effets, la vulnérabilité et la résilience ; l'atténuation des causes, ainsi que les questions transversales.

\* [A/75/150](#).



## I. Introduction

1. Dans sa résolution [74/226](#) sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de la résolution et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ». Dans le premier rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ([A/73/306](#)), tous les organes, organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies ont été invités à intégrer, dans leurs cadres de coopération respectifs, des programmes opérationnels, des mesures et des activités de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière pour faire face au problème et contribuer, notamment, au renforcement des capacités au niveau national, à la réalisation de projets régionaux et sous-régionaux, à la mise en commun des informations, des meilleures pratiques et des données d'expérience, et au renforcement de la coopération technique dans les pays touchés et les pays d'origine, le but étant de favoriser l'adoption de pratiques de gestion durable des terres et de prendre des mesures de prévention et de contrôle des principaux facteurs de tempêtes de sable et de poussière, ainsi que de mettre au point des systèmes d'alerte rapide pour lutter contre ces phénomènes, conformément à leurs plans stratégiques. Le présent rapport recense les progrès accomplis depuis la publication du deuxième rapport du Secrétaire général sur le sujet ([A/74/263](#)), soit au cours de la période comprise entre la mi-2019 et la mi-2020.

2. Un total de 151 pays (soit 77 % des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique) sont directement touchés par ces phénomènes et 45 pays (23 % des parties à la Convention) font partie des zones où ces tempêtes sont réputées prendre leur source. On estime à 2 milliards de tonnes la quantité de poussière émise dans l'atmosphère chaque année. En juin 2020, une tempête de sable et de poussière historique en provenance d'Afrique du Nord est arrivée dans les Caraïbes orientales. Elle a touché une grande partie de la région, du sud-est des Caraïbes à la côte nord de l'Amérique du Sud avant de remonter, en direction du nord et de l'ouest, jusqu'à la péninsule du Yucatán, au Mexique. Tous les ans, de la poussière provenant d'Afrique se déplace au-dessus de l'Atlantique, mais le phénomène de 2020 est d'une ampleur et d'une intensité inédites<sup>1</sup>.

3. Les risques associés aux tempêtes de sable et de poussière constituent un obstacle majeur à la réalisation du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Les coûts à court terme sont liés à la mortalité du bétail, aux dommages causés aux cultures et aux infrastructures (bâtiments, électricité et communications), à l'interruption des systèmes de transport et de communication et aux accidents aériens et routiers, ainsi qu'aux dépenses nécessaires pour l'élimination du sable et de la poussière. Les coûts à plus long terme sont liés aux problèmes de santé chroniques, à l'érosion des sols, à la diminution de la qualité des sols, à la pollution des sols par le dépôt de polluants et à la dégradation des services de régulation du climat à l'échelle mondiale<sup>2</sup>. On estime que les tempêtes de sable et de poussière coûtent jusqu'à 5,6 milliards de dollars par an dans la région de l'Asie et du Pacifique<sup>3</sup>. Une étude récente a montré que la mauvaise qualité de l'air

---

<sup>1</sup> Voir <https://public.wmo.int/fr/media/news/wmo-issues-airborne-dust-bulletin-historic-event-hits-caribbean>.

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Global Assessment of Sand and Dust Storms* (Nairobi, 2016).

<sup>3</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Sand and Dust Storms in Asia and the Pacific: Opportunities for Regional Cooperation and Action* (Bangkok, 2018).

causée par les poussières sahariennes avait entraîné une augmentation de 22 % de la mortalité infantile dans l'ensemble de l'Afrique et de 17 % en Afrique de l'Ouest<sup>4</sup>. Ainsi, la lutte contre les effets négatifs de ces phénomènes concourra à la réalisation des objectifs et des cibles connexes définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1). Afin d'éviter que l'action mondiale en faveur du développement durable ne soit compromise par les effets multidimensionnels des tempêtes de sable et de poussière, il convient de comprendre les risques de catastrophe pour pouvoir les prévenir et les atténuer, et pour pouvoir planifier et assurer une préparation adéquate et une intervention efficace, comme souligné dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), approuvé par la résolution 69/283, et dans les programmes dirigés par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

4. Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur les mesures de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière prises à l'échelle mondiale, conformément aux objectifs de développement durable, en s'appuyant sur des informations fournies par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui relève de la CESAP.

## **II. Faits nouveaux survenus depuis la publication du deuxième rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière**

### **A. Questions transversales**

5. Compte tenu de la nature transfrontière des tempêtes de sable et de poussière, il faut établir des partenariats solides et renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale. En application du paragraphe 4 de la résolution 72/225 et du paragraphe 4 de la résolution 74/226 de l'Assemblée générale, et sous la direction du PNUE, les travaux de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ont progressé. Créée à l'initiative de la Directrice exécutive du PNUE par le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies en septembre 2018, la Coalition est un réseau interinstitutions chargé d'élaborer une stratégie des Nations Unies pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière. Après la nomination des entités des Nations Unies qui la composent (notamment le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le PNUE, la FAO, le PNUD, l'OMM, l'OMS et la CESAP, entre autres) et l'établissement de son mandat, la Coalition a été lancée officiellement à la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à New Delhi en septembre 2019, plus précisément le 6 septembre 2019, dans le cadre de la journée consacrée aux tempêtes de sable et de poussière organisée en coopération avec le secrétariat de la Convention. Cette journée a rassemblé plusieurs États Membres et d'autres parties prenantes en

<sup>4</sup> Sam Heft-Neal et al., « Dust pollution from the Sahara and African infant mortality », *Nature Sustainability* (29 juin 2020).

vue de sensibiliser les parties prenantes à la question des tempêtes de sable et de poussière et d'encourager le dialogue et la collaboration.

6. Par la suite, les membres de la Coalition se sont réunis pour examiner et convenir de la stratégie et du plan d'action de la Coalition pour 2019-2022. Dans le cadre du plan d'action, ils collaboreront au sein de quatre groupes de travail dans quatre domaines clés : collaboration interinstitutionnelle ; sensibilisation ; mise en commun des connaissances et des informations ; mobilisation des ressources. Les activités des groupes de travail seront axées sur le cycle de vie des tempêtes de sable et de poussière, dans le cadre d'une stratégie de gestion des catastrophes.

7. Après avoir établi et lancé la Coalition et l'avoir fait entrer dans la phase suivante, la Directrice exécutive du PNUE et le Directeur général de la FAO ont convenu de transférer la direction de la Coalition du PNUE à la FAO, qui l'accueille depuis le 1er juillet 2020. La Coalition s'est réunie en ligne le 2 juillet 2020 pour adopter la stratégie et le plan d'action susmentionnés et a convenu de leur suivi. Les organismes des Nations Unies participant à la Coalition ont appuyé la rédaction de la décision 25/COP.14 du 12 septembre 2019 sur les tempêtes de sable et de poussière intitulée « Suivi des cadres politiques et des questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière », y compris son examen par le groupe de travail du secrétariat de la Convention chargé des questions de genre visant à s'assurer que les considérations de genre avaient été prises en compte de manière adéquate. La décision prévoyait la mise en place d'un réseau de programmes thématiques et la poursuite de la collaboration, notamment dans le cadre de la Coalition, l'objectif étant d'aider les pays touchés à atténuer les effets des tempêtes de sable et de poussière et à s'y adapter.

8. Un exemple du travail de collaboration transfrontière encouragé par la Coalition est le projet interrégional de mobilisation des investissements et de mesures visant à renforcer la résilience contre les tempêtes de sable et de poussière dans l'agriculture, pour lequel la FAO a obtenu un financement. La mise en œuvre du projet débutera en 2020 avec l'aide de plusieurs instituts de recherche et de six pays qui sont des contributeurs majeurs aux émissions de poussières, ou des victimes de ces émissions, ou les deux, et qui font face à des inconvénients importants en termes de développement durable et de sécurité alimentaire future. Sur la base des résultats du projet, un programme de suivi à grande échelle sera conçu pour renforcer la résilience face aux tempêtes de sable et de poussière.

9. L'édition 2019 du Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, publication phare conjointe de la CESAP et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, a recensé plusieurs zones de tension distinctes où l'environnement fragile s'ajoute à des vulnérabilités socio-économiques critiques. Les auteurs du rapport ont repéré des poches spécifiques en Asie de l'Est et du Nord-Est, et en Asie centrale et du Sud-Ouest, où les tempêtes de sable et de poussière s'intensifient en raison de la dégradation des terres, de la désertification, des changements climatiques et de l'utilisation non durable des terres et de l'eau. Ces zones de tension présentent des difficultés importantes ; elles sont diverses, transfrontières et réparties dans l'ensemble de la région. À sa sixième session, en août 2019, le Comité intergouvernemental de la réduction des risques de catastrophe a chargé la CESAP de resserrer la coopération régionale grâce à la mise en place du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, qui vise à renforcer les efforts nationaux. L'idée est de mettre en commun les ressources de la région afin de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'évaluation de risques multiples et de systèmes d'alerte rapide et de soutenir ainsi les actions de transformation dans le cadre d'un développement durable tenant compte des risques.

10. L'OMM a collaboré étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, dans le cadre de la Coalition

et de la coopération bilatérale. Le Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière de l'OMM a organisé à Hangzhou (Chine), en novembre 2019, une réunion du groupe de travail n° 2 de la Coalition : prévision et alerte rapide. Il a aussi participé au lancement officiel de la Coalition à la quatorzième session de la Conférence des Parties, le 6 septembre 2019. En outre, il a pris part à une réunion du groupe d'experts sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et à un plan d'action régional pour la mise en commun de l'information et le renforcement des capacités en Asie et dans le Pacifique au sein du Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui relève de la CESAP (Bangkok, août 2019). Il a participé également à un atelier sur des instruments de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (Bonn (Allemagne), février 2020) au siège du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui l'a organisé. L'OMM a coorganisé, avec le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, un atelier international sur l'évaluation des risques de tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique (Genève, octobre 2019). En outre, l'OMM et la CESAP ont signé un protocole d'accord sur la coopération dans plusieurs grands domaines prioritaires, notamment les tempêtes de sable et de poussière. En collaboration avec le secrétariat de la Convention et le PNUE, l'OMM a participé à l'établissement de la version finale du Recueil d'informations et de recommandations concernant l'évaluation et la gestion des risques relatifs aux tempêtes de sable et de poussière (ICCD/COP(14)/17, annexe) en vue d'une ultime révision technique avant sa mise en page et sa publication ; le recueil a été présenté à la quatorzième session de la Conférence des Parties, le 6 septembre 2019.

11. Juste après la septième réunion du groupe directeur régional pour l'Asie du Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière de l'OMM et la cinquième réunion du comité directeur mondial du Système se sont tenus le troisième atelier international sur les tempêtes de sable et de poussière et les aérosols et une session de la Coalition, à Hangzhou (Chine), du 11 au 14 novembre 2019. Le comité directeur avait pour principal objectif d'élaborer son plan de travail, de coordonner les activités du Système au niveau mondial et de débattre d'une action commune concernant la collaboration en matière de tempêtes de sable et de poussière au sein de la Coalition avec d'autres organismes des Nations Unies (le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le PNUE, l'OMS et la CESAP) et les pays intéressés. Le principal objectif de la réunion du groupe directeur régional pour l'Asie était de coordonner et de renforcer les activités de surveillance, de prévision et d'alerte rapide en ce qui concerne les tempêtes de sable et de poussière entre les pays membres du Système dans la région de l'Asie et du Pacifique.

12. L'OMS a collaboré avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à l'élaboration du Recueil d'informations et de recommandations concernant l'évaluation et la gestion des risques relatifs aux tempêtes de sable et de poussière, notamment à l'établissement de la version définitive du chapitre sur les conséquences des tempêtes de sable et de poussière pour la santé. Elle a également travaillé à l'inclusion d'une déclaration de bonnes pratiques sur les tempêtes de sable et de poussière dans ses normes de qualité de l'air, actuellement en cours de révision.

13. Quant à l'UNITAR, il a appuyé le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques pour les pays du Sahel en établissant, en 2019, avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel un partenariat d'apprentissage pour l'Afrique de l'Ouest, dédié à l'apprentissage et au renforcement des capacités en matière de changements climatiques pour les pays du Sahel. Cette plateforme a été élaborée en collaboration

avec le Centre régional AGRHYMET, qui la dirige actuellement. Ce dernier étant affilié au Comité permanent inter-États, la plateforme réunit les 13 États membres dudit Comité, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Deux ateliers régionaux ont été organisés au centre régional, à Niamey, qui visaient à renforcer les capacités des points focaux de l'Action pour l'autonomisation climatique sur des thèmes préalablement définis au cours de séances de formation suivies d'exercices pratiques. Ainsi, le premier atelier était axé sur le renforcement des capacités en matière de financement, de mesure, de notification et de vérification de l'action climatique. Le deuxième atelier quant à lui a permis de réfléchir aux meilleurs moyens de renforcer la plateforme. Divers sujets ont été abordés, tels que l'intégration des changements climatiques dans les systèmes éducatifs et la formation en Afrique de l'Ouest, les mécanismes de financement et l'élaboration de stratégies nationales d'apprentissage sur les changements climatiques dans les zones arides. Les participants ont bénéficié d'activités de formation et d'exercices pratiques mis au point par des experts dans les différents domaines, au vu des spécificités de la région. En outre, les séances de mise en commun des expériences ont renforcé la dynamique du dialogue entre les pays frontaliers. Parallèlement aux ateliers, la plateforme et l'apprentissage en ligne sont également développés. Le Centre régional et l'UNITAR élaborent actuellement un cours en ligne sur l'intégration des changements climatiques, qui met l'accent sur les problèmes particuliers rencontrés par le Sahel.

## **B. Surveillance, prévision et alerte rapide**

14. L'ensemble croissant de données scientifiques sur les tempêtes de sable et de poussière est essentiel pour ce qui est d'appuyer les politiques de développement durable. Cela est accentué par la nécessité de renforcer la coopération et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux afin d'observer, de prévoir et d'atténuer les effets néfastes des tempêtes de sable et de poussière et d'y faire face. Dans ces conditions, conformément au paragraphe 16 du préambule et au paragraphe 6 de la résolution [74/226](#) de l'Assemblée générale, les organismes des Nations Unies ont continué à travailler et à coopérer en matière de surveillance, de prévision et d'alerte rapide concernant les tempêtes de sable et de poussière.

15. La FAO a publié des séries de données pouvant apporter des éléments clefs pour l'établissement des sources, l'observation, la surveillance, les prévisions et l'alerte rapide, ainsi que pour l'évaluation et l'établissement des risques et des vulnérabilités. La technologie relative au relevé des drones, notamment, vise à améliorer la gestion et la réduction des risques de catastrophe dans le secteur agricole, et le système d'indice de stress de l'agriculture permet de caractériser les zones agricoles sujettes à la sécheresse à l'échelle mondiale. Les systèmes d'alerte rapide sont un élément essentiel de l'état de préparation et sont particulièrement utiles dans le secteur de l'agriculture. Grâce à un système d'alerte ou d'avertissement en temps quasi réel, les communautés agricoles et les agriculteurs peuvent prendre des mesures préventives, avant l'apparition des tempêtes, afin d'en réduire les effets nocifs sur la production. La FAO a mis au point des instruments et des stratégies pour l'évaluation, l'établissement et le suivi des types et des facteurs de déforestation, ainsi que de l'état de la déforestation, des changements de l'occupation des sols et du couvert végétal et de la dégradation des terres, qui sont directement ou indirectement liés au suivi et à la prévision des tempêtes de sable et de poussière. On peut citer notamment : Collect Earth Online ; le système d'observation de la Terre, d'accès aux données, et de traitement et d'analyse pour la surveillance des terres ; l'évaluation de la dégradation des terres en zone aride ; les zones agroécologiques mondiales ; Global Land Cover-

SHARE ; la base de données statistiques de la FAO ; le portail d'information sur les sols.

16. En consultation avec l'OMM, l'Office météorologique japonais, l'Administration météorologique chinoise, l'Université de Tohoku, le Barcelona Supercomputing Center, le PNUE et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes élabore actuellement une méthode d'évaluation des effets et des risques associés aux tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique en tant que catastrophes transfrontières complexes touchant le développement durable. Il élabore également une directive concernant l'établissement de rapports sur l'impact des tempêtes de sable et de poussière par l'intermédiaire de l'instrument de suivi en ligne du Cadre de Sendai, afin d'aider les pays à rendre compte de l'impact des tempêtes de sable et de poussière en même temps que celui d'autres dangers, l'objectif étant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et du Programme 2030. La FAO est chargée d'élaborer la méthode de l'indicateur C-2 du Cadre de Sendai relatif aux dommages et aux pertes dans l'agriculture. Parallèlement, elle s'emploie également à l'incorporer dans le cadre de suivi de Sendai et des objectifs de développement durable.

17. Le PNUE élabore actuellement un rapport sur les impacts des tempêtes de sable et de poussière sur la santé des océans, qui servira d'évaluation environnementale et scientifique aux décideurs politiques. Ce rapport est élaboré avec l'aide du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, qui fournit des conseils aux organismes des Nations Unies, et du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Il devrait être publié début 2021, à l'approche de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi du 22 au 26 février.

18. L'OMM, qui étudie depuis 2004 le problème des tempêtes de sable et de poussière, notamment dans le cadre d'observations, d'évaluations et de prévisions, a mis en place un Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière. Conformément à sa résolution 19 (Cg-18) sur le renforcement de la coopération en matière de surveillance et de prévision des tempêtes de sable et de poussière, approuvée lors du dix-huitième Congrès météorologique mondial, en juin 2019, ainsi qu'aux résolutions correspondantes de l'Assemblée générale, l'OMM contribue à harmoniser et à coordonner les efforts des divers organismes des Nations Unies afin de faciliter la surveillance et la prévision des tempêtes de sable et de poussière, ainsi que l'alerte rapide. Des représentants du PNUE, du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de l'OMS et de la CESAP sont membres du comité directeur du Système, ce qui est une première étape importante dans la bonne direction. En tant que chef de file du groupe de travail chargé des systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte de la Coalition, le Système d'alerte de l'OMM continuera d'aider les pays, en particulier leurs services météorologiques et hydrologiques nationaux et leurs centres régionaux, en facilitant la recherche, l'innovation et l'accès des utilisateurs aux données d'observation, d'évaluation et de prévision, et de contribuer au renforcement des capacités en la matière et à la mise en place de systèmes d'alerte concernant les tempêtes de sable et de poussière.

19. Le Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière donne des informations sur les prévisions de tempêtes à l'intention des systèmes d'alerte rapide situés dans différents pays et présente des prototypes pour la conception de systèmes d'alerte et de conseil concernant ces phénomènes aux niveaux

national et régional. À l'heure actuelle, plus de 25 organisations fournissent quotidiennement des prévisions régionales ou mondiales dans différentes zones géographiques, dont 9 modèles mondiaux et plus de 15 modèles régionaux. Le Système, qui se présente comme une fédération mondiale de partenaires organisée autour de pôles régionaux, rassemble des communautés de chercheurs et d'utilisateurs issus de divers secteurs, tels que la santé, le climat, l'énergie, les transports, l'aéronautique et l'agriculture. Trois pôles régionaux sont actuellement coordonnés par le comité directeur du Système<sup>5</sup>. Le pôle Afrique du Nord, Moyen-Orient et Europe a organisé des séances de formation à Nairobi, en octobre 2019, et à Dakar, en décembre 2019. Le pôle panaméricain a tenu une réunion du groupe directeur régional et la session spéciale sur les tempêtes de sable et de poussière lors de la réunion annuelle de l'American Meteorological Society, à Boston (États-Unis), en janvier 2020. Le pôle asiatique a quant à lui organisé une réunion du groupe directeur régional et un atelier sur la poussière à Hangzhou (Chine), en novembre 2019 et, conjointement avec la CESAP et le secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, a participé aux journées sur la poussière lors de la réunion de la CESAP tenue à Bangkok et de la quatorzième session de la Conférence des Parties.

20. Au cours de la période considérée, plusieurs améliorations ont été apportées aux systèmes de modélisation du Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière de l'OMM : mise en place de capacités de prévision des poussières à haute latitude en Islande, simulation d'expériences à haute résolution concernant les zones sensibles, amélioration de la caractérisation des sources en Asie centrale et de l'Est et meilleure représentation des interactions directes (rayonnement) et indirectes (nuages) entre la poussière et l'atmosphère. Le comité directeur du Système a établi un ensemble de priorités de recherche qui ont un fort potentiel d'amélioration des capacités de prévision. Plusieurs techniques d'observation ont été optimisées pour l'observation des poussières minérales. Au Burkina Faso, un système d'alerte pour les tempêtes de sable et de poussière, conçu et mis en place par l'agence météorologique espagnole et le Barcelona Supercomputing Center, en collaboration avec l'Agence nationale de la météorologie du Burkina Faso, est devenu opérationnel en octobre 2018. Il a été lancé par le pôle et le centre régional du Système pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe<sup>6</sup>. Les niveaux d'alerte sont calculés au moyen des prévisions relatives à la concentration de poussière en surface issues de la médiane multimodèle du Système, qui est produite quotidiennement à partir de 12 prévisions numériques diffusées par différents services météorologiques et centres de recherche du monde entier. Les seuils d'alerte diffèrent selon les régions, car ils sont fondés sur la climatologie du produit de prévision lui-même, selon une méthode reposant sur les percentiles. Le système pour le Burkina Faso a été présenté au 18<sup>e</sup> Congrès météorologique mondial. Soutenu par l'Initiative sur les systèmes d'alerte rapide aux risques climatiques, il est actuellement étendu à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

21. Le troisième numéro du Bulletin de l'OMM sur les poussières atmosphériques est paru en mai 2019. Il contient les résultats de l'évaluation annuelle des concentrations de poussière dans l'atmosphère, qu'il replace dans le contexte de la climatologie pluriannuelle. Le quatrième numéro du Bulletin, qui date de mai 2020, est au stade final de production. Il contient des informations sur les résultats des

<sup>5</sup> Voir [https://public.wmo.int/en/our-mandate/focusareas/environment/SDS/warnings#:~: text=Captursandanddust.JPG-,Sand%20and%20Dust%20Storm%20Warning%20Advisory%20and%20Assessment%20System%20\(Forecast,World%20Meteorological%20Congress%20in%202007](https://public.wmo.int/en/our-mandate/focusareas/environment/SDS/warnings#:~:text=Captursandanddust.JPG-,Sand%20and%20Dust%20Storm%20Warning%20Advisory%20and%20Assessment%20System%20(Forecast,World%20Meteorological%20Congress%20in%202007).

<sup>6</sup> Voir <https://sds-was.aemet.es/forecast-products/burkina-faso-warning-advisory-systemhttps://sds-was.aemet.es/materials/technical-reports/SDSWASNAMEE2018001.pdf>.

observations et des prévisions concernant de sévères tempêtes de sable et de poussière représentatives dans le monde en 2019. Il mentionne également les principales réalisations en matière de recherche et de services du programme de Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière de l'OMM au cours de l'année dernière.

### **C. Atténuation des effets, vulnérabilité et résilience**

22. Du point de vue agricole, la cause des tempêtes de sable et de poussière et l'atténuation de leur impact sont étroitement liées et associées à la réduction de la vulnérabilité et au renforcement de la résilience. Les mécanismes et les stratégies d'aménagement du territoire et de gestion intégrée des paysages sont essentiels pour appuyer les efforts d'atténuation et de résilience. Le recueil de la FAO sur les techniques et pratiques de gestion durable des terres pour les petits producteurs agricoles, la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux situations d'urgence peut aider les décideurs politiques à procéder à la sélection stratégique de pratiques et d'interventions à fort impact et propres au contexte pour atténuer les risques et les impacts des tempêtes de sable et de poussière.

23. Conformément au paragraphe 15 de la résolution [74/226](#) de l'Assemblée générale, un plan d'action régional commun de lutte contre les effets négatifs des tempêtes de sable et de poussière sur le développement, sous toutes ses formes, dans la région Asie-Pacifique est en cours d'élaboration pour réduire la vulnérabilité et améliorer et renforcer la résilience des populations de la région. Le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui facilite le partenariat régional de lutte contre les risques transfrontières, collabore avec la Coalition pour faire avancer les travaux sur l'élaboration du plan régional, qui recensera au niveau national les mesures régionales et sous-régionales alignées sur le cadre de coopération des Nations Unies dans les différents pays de la région. L'importance de mener une évaluation des risques de tempête de sable et de poussière au niveau régional comme base pour l'élaboration d'un plan d'action régional, telle que celle entreprise par le Centre Asie-Pacifique, a été soulignée par des experts en marge de la sixième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui relève de la CESAP, en août 2019.

### **D. Atténuation des causes**

24. Conformément au paragraphe 15 de la résolution [74/226](#) de l'Assemblée générale, les entités des Nations Unies ont continué de fournir des moyens et l'assistance technique voulue pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière et d'appuyer la mise en œuvre des plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux des pays touchés, notamment en matière d'atténuation. La FAO aide les pays touchés par les tempêtes de sable et de poussière en encourageant la gestion durable des terres, l'aménagement du territoire, l'agroforesterie, les ceintures de protection, les programmes de boisement et de reboisement et le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages, qui contribuent tous à l'atténuation des causes et des effets de ces tempêtes. Elle dispose d'un large éventail d'instruments pouvant donner des informations essentielles pour mieux s'attaquer aux causes et à la dynamique des tempêtes de sable et de poussière. Il s'agit notamment d'instruments et de stratégies pour l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'occupation des sols et du couvert végétal, de l'utilisation des terres et de la planification de l'utilisation et des ressources, ainsi que pour le renforcement des pratiques de gestion durable des ressources des sols, qui sont utiles pour la gestion des zones d'origine des tempêtes

mais aussi des zones touchées afin d'évaluer les risques et l'exposition aux tempêtes de sable et de poussière.

25. En septembre 2019, la FAO a annoncé le lancement de l'initiative Une Grande muraille verte pour les villes, qui vise à soutenir les solutions fondées sur la nature face aux changements climatiques. L'expansion rapide des villes sans aménagement du territoire a des répercussions très négatives sur l'environnement en raison du défrichement ou de la dégradation des forêts qu'elle occasionne. Le problème est particulièrement grave dans les zones arides, où les effets des changements climatiques devraient accroître l'exposition des villes et des régions environnantes à de graves sécheresses, des tempêtes de sable et de poussière, des vagues de chaleur, des vents extrêmes, des inondations et des glissements de terrain. L'initiative s'appuie sur l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, lancée pour lutter contre les changements climatiques et la désertification et s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté en créant une grande mosaïque de paysages verts et productifs à travers la Corne de l'Afrique, l'Afrique du Nord et le Sahel. En outre, la FAO a mis au point récemment un ensemble d'instruments de planification des ressources foncières, librement accessible en ligne pour les parties prenantes participant directement ou indirectement à la planification de l'utilisation des terres. Il s'agit d'instruments et d'initiatives existants qui sont utilisés pour la planification des ressources foncières. De par sa structure et son contenu, l'ensemble d'instruments de planification et ses liens avec celui d'instruments relatifs aux tempêtes de sable et de poussière ont été examinés lors d'un atelier sur ces derniers qui s'est tenu à Bonn les 13 et 14 février 2020 ; de nombreux organismes des Nations Unies y ont assisté et ont participé aux débats. L'atelier a été organisé par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en réponse à une demande présentée par les parties en ce sens à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

26. Le PNUD a poursuivi ses efforts en faveur de la neutralité de la dégradation des terres en aidant les pays à adopter des politiques et des pratiques de gestion durable afin de minimiser et d'éviter toute dégradation future, ainsi que de restaurer les terres dégradées et abandonnées. Les interventions de gestion durable et de restauration des terres peuvent permettre de réduire les effets négatifs des tempêtes de sable et de poussière et de s'y adapter. De telles interventions contribuent à maîtriser les facteurs anthropiques à l'origine des tempêtes de sable et de poussière tels que l'exploitation non durable des terres agricoles, la déforestation, le surpâturage, l'épuisement des ressources en eau et les activités industrielles. En tant que possible codirigeant d'un groupe de travail de la Coalition sur l'atténuation et l'adaptation, le PNUD prévoit d'aider les pays à intégrer, lorsque cela est possible, des pratiques d'atténuation des causes dans leurs politiques et programmes, dans le cadre de l'objectif global de neutralité en matière de dégradation des terres.

### III. Conclusions

27. Comme souligné dans le présent rapport, un large groupe d'organes, d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies et d'autres organisations apparentées continuent de lutter contre les tempêtes de sable et de poussière, dans le cadre de leurs plans stratégiques et conformément à leurs mandats et responsabilités respectifs. La complémentarité et la coordination des différentes initiatives peuvent être encore améliorées, afin de maximiser l'efficacité de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies face à ce problème grandissant. La création et la mise en service de la Coalition pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, composée de 15 entités des Nations Unies, renforcera les moyens d'action des Nations Unies face à ce problème, qui reste un obstacle majeur à la réalisation des objectifs

de développement durable et des cibles y afférentes. L'adoption d'une stratégie de gestion des risques de catastrophe par l'intermédiaire de la Coalition sera essentielle pour promouvoir et coordonner une action unifiée et cohérente aux niveaux local, régional et mondial.

28. De nombreuses incertitudes demeurent quant au cycle mondial de la poussière et à ses interactions avec la société humaine. Les données d'observation à disposition restent très limitées, tant géographiquement que temporellement. En effet, les observations de poussières désertiques sont rarement satisfaisantes et l'extraction de signaux de poussières précis à partir des images fournies par la télédétection est une opération complexe. Les évaluations des risques et des vulnérabilités et les études d'impact économique relatives aux tempêtes de sable et de poussière n'en sont qu'à leurs balbutiements. De même, on ne sait pas encore très bien comment ces risques se manifestent dans des domaines essentiels, tels que la santé. Les recherches sur la meilleure façon de transformer les prévisions de tempêtes de sable et de poussière en avertissements utiles pour la population et pour d'autres utilisateurs finaux, comme le secteur aérien, les responsables de centrales solaires, les agriculteurs et les professionnels de la santé, n'en sont, elles aussi, qu'à leurs débuts.

29. Le fait que ces tempêtes représentent un risque transfrontière majeur dans de nombreuses régions du monde demande également des partenariats solides et un renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale. Il est possible de s'appuyer sur des partenariats et des mécanismes de coopération préexistants pour en tirer des connaissances et des données et échanger des meilleures pratiques. L'action coordonnée du système des Nations Unies permettra aux gouvernements concernés et aux autres parties prenantes de faciliter le dialogue et la collaboration, en vue de lutter collectivement contre les tempêtes de sable et de poussière et de renforcer les capacités, les connaissances et l'état de préparation des pays dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.